

**DE :** Madame Danielle McCann  
Ministre de l'Enseignement supérieur

Le

---

**TITRE :** Approbation du Plan quinquennal des investissements universitaires 2020-2025, incluant les normes d'investissements universitaires pour l'année 2020-2021

---

---

**PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC**

---

## **1- Contexte**

La Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17) autorise la ministre à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles. Conformément à l'article 6.1 de cette loi, la ministre peut accorder au nom du gouvernement une subvention aux fins d'investissements seulement si cette dernière est approuvée par le gouvernement, dans le cadre d'un plan soumis en vertu de cette loi.

Le Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU), qui couvre la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2025, est basé sur les investissements universitaires prévus au secteur « Enseignement supérieur » du premier quinquennat du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 déposé à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020. Il présente, à l'intérieur de l'annexe A, les investissements pour lesquels des annonces ministérielles sont prévues en 2020-2021 (base d'octroi de subventions). Les annexes B et C présentent quant à elles la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles. Le PQIU 2020-2025 contient également les règles d'investissement qui encadrent l'octroi des subventions pour l'année 2020-2021, aux annexes D et E.

Il est important de mentionner que la pandémie (COVID-19) à laquelle le Québec fait actuellement face entraîne des enjeux importants relativement à l'économie québécoise. En effet, son important ralentissement a et va causer des dommages économiques considérables. Dans un contexte de relance économique, l'approbation du présent décret s'avère essentielle puisque l'annonce d'investissements aux établissements universitaires permettra notamment l'attribution de nombreux contrats dans le domaine de la construction.

### **Les investissements universitaires prévus au PQIU 2020-2025**

Le PQI 2020-2030 prévoit des investissements en enseignement supérieur et en ressources informationnelles dans les réseaux de l'enseignement supérieur totalisant 7 207,5 M\$, dont 4 881,1 M\$ sont dédiés au réseau universitaire. Pour le premier quinquennat du PQI 2020-2030, les investissements pour le réseau universitaire s'élèvent à 3 224,1 M\$, dont 2 594,3 M\$ sont présentés au PQIU 2020-2025. Le tableau 1 présente la répartition du PQIU 2020-2025, par année et par type d'investissement.

Par ailleurs, le solde des investissements du PQI 2020-2030 qui ne sont pas présentés au PQIU se chiffre à 629,8 M\$ et est composé soit d'investissements déjà annoncés lors de précédents plans quinquennaux d'investissements ou soit d'investissements ne pouvant pas être encadrés par la Loi sur les investissements universitaires. Le détail de ces investissements est présenté au tableau 2.

Tableau 1 – **PQIU 2020-2025 par type d'investissement**  
(en millions de dollars)

	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Total 20-25
Maintien du parc						
Maintien d'actifs (MA)	272,3	166,0	245,8	181,1	164,8	1 029,9
Prise en charge du déficit de MA	138,0	188,3	291,6	322,3	163,1	1 103,3
Remplacement	4,8	3,8	3,3	2,3	2,3	16,5
Provision	0,1	-	-	-	-	0,1
Étude de projet	-	-	-	-	-	-
Ressources informationnelles	14,6	14,2	14,1	21,6	21,6	86,1
<b>Sous-total – Maintien</b>	<b>429,8</b>	<b>372,4</b>	<b>554,8</b>	<b>527,2</b>	<b>351,7</b>	<b>2 235,9</b>
Bonification du parc						
Amélioration	7,0	-	-	-	-	7,0
Ajout	128,8	72,7	13,7	0,9	-	216,1
Étude de projet	-	-	-	-	-	-
Ressources informationnelles	39,4	50,2	42,3	1,7	1,7	135,3
<b>Sous-total – Bonification</b>	<b>175,1</b>	<b>122,9</b>	<b>56,1</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>358,4</b>
<b>PQIU 2020-2025</b>	<b>604,9</b>	<b>495,3</b>	<b>610,8</b>	<b>529,8</b>	<b>353,4</b>	<b>2 594,3*</b>

\* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

Tableau 2 – **Comparaison entre le PQI 2020-2030 et le PQIU 2020-2025**  
(en millions de dollars)

	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Total 20-25
<b>PQI 2020-2030</b>	<b>740,1</b>	<b>620,8</b>	<b>724,0</b>	<b>666,8</b>	<b>472,4</b>	<b>3 224,1</b>
Renouvellement du parc mobilier, soutien aux bibliothèques et accès aux équipements informatiques	(113,2)	(113,2)	(113,2)	(113,2)	(113,2)	(566,0)
Laboratoire de simulation clinique de l'Université de Sherbrooke	(1,5)	-	-	-	-	(1,5)
Réaménagement de l'Hôpital Royal-Victoria de l'Université McGill	(12,3)	(12,3)	-	-	-	(24,6)
Installations à la fine pointe de la technologie au pavillon Stewart de McGill	-	-	-	(13,7)	-	(13,7)
Étude de l'acquisition du pavillon J.-A. Bombardier de l'École Polytechnique de Montréal	(0,6)	-	-	-	-	(0,6)

Étude sur la construction du pavillon pour le département des sciences des données de l'Université de Montréal	(1,6)	-	-	-	-	(1,6)
Construction d'un pavillon sur le site de Techtown de l'École de technologie supérieure	(6,0)	-	-	-	-	(6,0)
Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à l'ajout de nouvelles initiatives en matière d'infrastructures universitaires	-	-	-	(10,0)	(5,8)	(15,8)
<b>Écart</b>	<b>(135,1)</b>	<b>(125,5)</b>	<b>(113,2)</b>	<b>(136,9)</b>	<b>(119,0)</b>	<b>(629,8)*</b>

\* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

## 2- Raison d'être de l'intervention

La Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1) prévoit à l'article 5 que la ministre peut accorder, aux conditions qu'elle fixe, une aide financière sur les sommes mises à sa disposition à cette fin.

La Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17) prévoit :

- À l'article 2 que la ministre est autorisée à préparer chaque année avec tout établissement universitaire du Québec tout plan d'investissements universitaires pour les cinq années suivantes, divisé en tranches annuelles.
- À l'article 4 que tout plan préparé en vertu de l'article 2 doit indiquer en détail l'objet et le montant des investissements pour la première année et contenir un état des investissements prévus pour les années subséquentes. Un tel plan est soumis à l'approbation du gouvernement et entre en vigueur à la date de cette approbation.
- À l'article 6.1 que la ministre peut, aux termes et conditions qu'elle détermine, accorder, au nom du gouvernement, une subvention aux fins d'investissements approuvés en vertu de l'article 4 à tout établissement universitaire pour pourvoir en totalité ou en partie, à même les fonds votés annuellement à cette fin par le Parlement, au paiement en principal et intérêts de tout emprunt contracté ou à contracter par l'établissement universitaire ainsi qu'au paiement des frais et dépenses afférents à cet emprunt.

### Les investissements pour l'année 2020-2021

Pour l'année 2020-2021, l'octroi de subventions aux fins d'investissements universitaires par la ministre représente une somme de 708,2 M\$ comprenant un montant de 579,7 M\$ pour le maintien du parc et de 128,5 M\$ pour la bonification du parc, incluant les ressources informationnelles.

Tableau 3 – Octroi de subventions pour l'année 2020-2021  
(en millions de dollars)

	Régulier	Nouvelles initiatives	Total
Maintien du parc			
Maintien d'actifs	350,2	3,2	268,4
Résorption du déficit de maintien d'actifs	210,2	-	210,2
Remplacement	2,1	-	2,2
Provision	-	-	-
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	14,0	-	14,0
Sous-total – Maintien du parc	576,5	3,2	579,7
Bonification du parc			
Amélioration	-	-	-
Ajout	-	28,2	28,2
Étude de projet	-	-	-
Ressources informationnelles	2,4	97,9	100,3
Sous-total – Bonification du parc	2,4	126,1	128,5
<b>Total – Octroi de subventions 2020-2021</b>	<b>578,9</b>	<b>129,3</b>	<b>708,2*</b>

\* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

### Maintien de l'offre de services

Pour l'enveloppe du maintien de l'offre de services, qui s'élève à 579,7 M\$ pour l'année 2020-2021, la ministre pourra procéder principalement aux annonces suivantes :

- 350,2 M\$ pour le maintien des actifs du réseau universitaire;
- 210,2 M\$ pour la prise en charge du déficit de maintien des actifs;
- 3,2 M\$ pour l'inventaire des infrastructures civiles;
- 14,0 M\$ pour les projets en ressources informationnelles.

### Bonification de l'offre de services

Pour l'enveloppe de bonification de l'offre de services, qui se chiffre à 128,5 M\$ pour 2020-2021, la ministre pourra annoncer les projets en nouvelles initiatives suivants :

- 12,0 M\$ pour le projet d'agrandissement du campus de Rouyn-Noranda à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- 0,4 M\$ pour l'ajout d'équipements en création et nouveaux médias à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- 2,0 M\$ pour bonifier l'aide financière du projet de l'Université de Sherbrooke visant la construction d'un carrefour du savoir au Campus de la santé;
- 3,8 M\$ pour bonifier l'aide financière du projet de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour le Centre national intégré du manufacturier intelligent;
- 10,0 M\$ pour des projets visant à prévenir et contrer les violences sexuelles sur les campus universitaires;
- 100,3 M\$ pour les ressources informationnelles.

## Structure du PQIU 2020-2025

L'annexe A présente les investissements approuvés au PQI 2020-2030. Elle spécifie également les sommes sur une base d'octroi de subventions affectées au réseau universitaire par la ministre qui feront l'objet d'une annonce pour l'année 2020-2021. Elle présente les nouvelles initiatives ainsi que l'évolution des projets en continuité déjà autorisés dans les plans quinquennaux antérieurs.

Les annexes B et C présentent la répartition des enveloppes normalisées entre les établissements pour le maintien des actifs et les ressources informationnelles.

Les annexes D et E présentent les règles d'investissement qui encadrent l'octroi des subventions pour l'année 2020-2021.

### **3- Objectifs poursuivis**

L'objectif du PQIU est d'annoncer des sommes en investissements au réseau universitaire. Ces investissements vont se traduire par la réalisation de projets de rénovation et de construction. Ces projets seront bénéfiques pour la relance de l'économie du Québec par les nombreux contrats qui seront alloués aux entrepreneurs. La réalisation de ces projets est prévue dans la ou les prochaines années scolaires.

La réalisation des projets d'infrastructures dans les établissements va permettre de maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

### **4- Proposition**

Approuver le PQIU 2020-2025

L'adoption du PQIU 2020-2025 permet à la ministre d'octroyer les subventions aux établissements universitaires afin qu'ils puissent commencer la réalisation de projets d'infrastructures dans le cadre de nouvelles initiatives, c'est-à-dire pour construire, acquérir ou agrandir des bâtiments. Cependant, la majorité des investissements est dédiée à l'entretien du parc immobilier, soit pour le maintenir en bon état ou pour résorber le déficit de maintien d'actifs.

Avantages

- Accorder les subventions aux investissements aux universités pour permettre la réalisation de leur mission;
- Encadrer les investissements des universités conformément aux règles et annexes budgétaires approuvées;
- Permettre la relance de l'économie québécoise par l'octroi de plusieurs contrats dans le secteur de la construction.

Inconvénients

Aucun

## **5- Autres options**

Ne pas approuver le PQIU 2020-2025

Dans l'éventualité où le gouvernement n'approuvait pas les investissements inscrits au présent plan quinquennal des investissements universitaires, aucune subvention d'investissement ne sera allouée aux établissements universitaires pour l'année 2020-2025.

Avantages

Aucun

Inconvénients

- Priver les universités des subventions aux investissements nécessaires à la réalisation de leur mission;
- Priver l'économie québécoise de nombreux contrats dans le secteur de la construction.

## **6- Évaluation intégrée des incidences**

La réalisation de ces projets va avoir une incidence très positive sur la relance de l'économie du Québec. En effet, considérant la situation de pandémie dans laquelle le Québec se trouve présentement, le marché de la construction a récemment vu son activité ralentir, ce qui à court et à moyen termes pourrait avoir un effet négatif sur le taux de chômage du Québec. Donc, la mise en chantier de plusieurs projets d'importance dans les universités québécoises permettra à de nombreux entrepreneurs d'employer plusieurs personnes.

De plus, la qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui sont en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

## **7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes**

Le Secrétariat du Conseil du trésor a été consulté.

## **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

Le Ministère souhaite obtenir rapidement l'approbation du Conseil des ministres afin d'être en mesure de faire les annonces sur les investissements aux universités. Une annonce rapide sera nécessaire afin de permettre aux établissements d'effectuer la planification de leurs travaux.

## **9- Implications financières**

Les investissements universitaires qui feront l'objet de nouveaux engagements pour l'année 2020-2021, d'un montant global de 708,2 M\$, seront financés par le service de la dette du Ministère à compter de leur réalisation.

## **10- Analyse comparative**

Ne s'applique pas.

La ministre de  
l'Enseignement supérieur,

DANIELLE MCCANN